

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 8 décembre 2014, à 19 h, à la salle du Conseil, soit au 467, rue Deslandes, Saint-Dominique.

Sont présents les conseillers :

Hugo Mc Dermott, Jacques Demers, Marie-Josée Beauregard, Jean-François Morin, Lise Bachand et Vincent Perron.

Formant quorum sous la présidence du maire, Robert Houle.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Christine Massé.

L'avis de convocation de la présente session a été signifié à tous les membres du Conseil, tel que requis à l'article 153 du Code municipal.

1. OUVERTURE DE LA SESSION :

Monsieur le maire, Robert Houle, ouvre la session.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-209 :

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Beauregard, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du budget pour l'exercice financier 2015
4. Période de questions relatives au budget
5. Adoption du budget de l'exercice financier 2015
6. Levée de la session

3. PRÉSENTATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 :

Les élus prennent connaissance des documents relatifs au budget 2015.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AU BUDGET 2015 :

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes pour entendre leurs commentaires et/ou questions relatives au budget 2015.

5. ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2015 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-210 :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Mc Dermott, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2015, conformément à l'article 954 du Code municipal.

QUE soit transmis au ministère des Affaires municipales et des Régions, le budget de l'exercice financier 2015 de la municipalité de Saint-Dominique.

RECETTES

DÉPENSES

Taxes sur la valeur foncière	1 752 190 \$	Administration générale	400 921 \$
Taxes sur autre base	744 049 \$	Sécurité publique	598 114 \$
Paiement tenant lieu de taxes	21 465 \$	Transport voirie	687 406 \$
Transferts de fonctionnement	159 873 \$	Hygiène du milieu	1 012 804 \$
Services rendus org. mun.	129 930 \$	Santé et bien-être	5 200 \$
Imposition de droits	81 300 \$	Aménagement et urbanisme	106 545 \$
Amendes et pénalités	33 000 \$	Loisirs et culture	406 919 \$
Intérêts	24 000 \$	Frais de financement	65 020 \$
Redevance carrières / sablières	250 000 \$	Crédit taxes foncières	21 600 \$
		Remb. dettes long terme	291 240 \$
		Amortissements	-571 398 \$
		Immobilisations	195 900 \$
		Affectations	-24 464 \$
TOTAUX :	3 195 807 \$		3 195 807 \$

6. LEVÉE DE LA SESSION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-211 :

L'ordre du jour de cette séance extraordinaire étant épuisé, il est proposé par le conseiller Jacques Demers, appuyé par la conseillère Marie-Josée Beauregard et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 08.

Robert Houle, Maire

Christine Massé
Directrice générale
et secrétaire-trésorière